



Interrogations à propos d'un délit d'outrage

Par **jb34**, le **02/03/2014** à **18:34**

Bonjour,

Il y a une affaire dont on parle en ce moment sur les blogs et les réseaux sociaux : un rappeur français aurait été condamné à 3 mois de prison ferme suite à la publication d'un clip sur Youtube.

Cette personne à été reconnue coupable d'outrage a une personne dépositaire de l'autorité publique et condamnée à 3 mois de prison, 5 ans de privation de ses droits civiques, civils et de famille et une interdiction de 2 ans d'exercer l'activité ayant permis la commission de l'infraction.

Dans le compte rendu il est stipulé : infraction prévue par les articles 433-5 AL.2 et 433-22 du code pénal et réprimée par les articles 433-5 AL.2 et 433-22.

J'ai lu ces articles mais je ne n'y connais pas grand-chose en droit mais cette histoire me semble étrange et à la vue du clip en question j'aimerais avoir l'avis de spécialistes : est-ce que cette histoire vous semble crédible ?

Le clip est visible ici :

<http://www.youtube.com/watch?v=OOxTIS-eUfg>

Et l'explication de l'artiste ici :

<http://www.youtube.com/watch?v=NQZaJQI8K0g>

Merci d'avance pour vos avis et précisions.